



Les règlements et les politiques du  
secteur de l'extraction en Afrique :  
pratiques anciennes et nouveaux  
modèles de changement

*par*

Chris W. J. Roberts  
Président, Africa Access Consulting

Malgré une longue histoire en métallurgie et des décennies de production industrielle dans les secteurs minier et pétrolier, la majorité des pays africains sont de nouveaux acteurs dans les marchés mondiaux de l'industrie extractive et des chaînes de valeur. Des taux de croissance économique forts et soutenus dans de nombreux pays africains au cours de la dernière décennie et dans un avenir prévisible sont reliés en grande partie aux investissements, principalement étrangers, et aux exportations du secteur de l'extraction (CENUA, 2012; DAESNU, 2013). Malgré tout, la richesse géologique de l'Afrique est encore largement sous-explorée et sous-exploitée : la production de minéraux de l'Afrique représente environ 10 pour cent de la production mondiale et 15 pour cent de l'investissement total. La production de pétrole et de gaz de l'Afrique subsaharienne est appelée à croître rapidement comme le Ghana, le Mozambique, la Tanzanie, l'Ouganda et d'autres pays vont augmenter leur production, mais le niveau global de l'exploration reste encore relativement faible. Au cours de la dernière décennie, de nouveaux acteurs internationaux, en particulier la Chine et l'Inde, mais également d'autres pays, ont remis en question la domination occidentale traditionnelle de l'investissement. Et au cours des dernières années, de nombreux gouvernements africains et des entreprises de chez nous se sont affirmés de nouveau dans l'investissement et la production.

Les gouvernements africains et les parties prenantes du monde entier du secteur de l'industrie extractive se questionnent depuis longtemps sur la façon d'atteindre une croissance économique élargie, une transformation structurelle et une réduction de la pauvreté, d'autant plus que les questions liées aux changements environnementaux et climatiques ajoutent des coûts et des contraintes supplémentaires à son développement. En conséquence, au cours des 20 dernières années, l'Afrique subsaharienne a connu de nombreux changements réglementaires et fiscaux régissant les industries extractives. Cela pose un problème, car 20 années ne représentent pas une longue période dans le cycle de vie économique des industries extractives.

En 2012, nous constatons un regain d'intérêt envers une plus grande implication de l'État, l'élaboration de politiques industrielles volontaristes, et le nationalisme des ressources, ce qui reflète la croissance de l'affirmation des gouvernements africains et sa volonté de remettre en cause la libéralisation économique en place depuis les années 1980 (Besada et Martin, 2013). Certains observateurs soutiennent que l'exploitation minière « n'est plus considérée comme une industrie extractive, mais comme une industrie de développement » (O'Keefe, 2013). La Banque mondiale utilise maintenant des expressions comme « les industries extractives pour le développement. » Mais le résultat probable d'une diminution des investissements étrangers qui répond aux signaux du marché et une intervention plus directe de l'État

nous ramène à une époque antérieure, où les prévisions de l'accroissement des activités des industries extractives, une élévation socio-économique à grande échelle, et une industrialisation élargie n'a pas eu lieu dans la plus grande partie de l'Afrique subsaharienne. Un mélange complexe de lois nationales et transnationales et de règlements, de directives normatives, de transformations institutionnelles et constitutionnelles incomplètes, de pressions politiques, d'orientations en matière de gouvernance, et la volatilité du marché mondial a généré un environnement dynamique, mais incertain, dans lequel l'industrie extractive doit fonctionner aujourd'hui dans l'Afrique subsaharienne.

En conservant à l'esprit cette gouvernance complexe et cet environnement économique, qu'est-ce que devraient faire les gouvernements africains et les autres parties prenantes de l'industrie extractive, y compris le Canada, les entreprises, les organisations non gouvernementales et les collectivités locales? Il y a parfois des objectifs contradictoires. Tout d'abord, il y a le désir de tirer parti de la riche dotation en ressources naturelles de l'Afrique d'une manière qui soit écologiquement et socialement durable. Deuxièmement, il existe des attentes croissantes pour que les ressources naturelles soient utilisées pour une transformation économique structurelle (Morris, Kaplinsky et Kaplan, 2011). Et troisièmement, certains craignent que la richesse provenant des secteurs de l'industrie extractive ne soit pas équitablement répartie, non seulement entre les gouvernements africains et les acteurs internationaux, mais dans les sociétés africaines. Les décideurs doivent être conscients des conséquences de la poursuite de ces objectifs parfois contradictoires. Trop souvent les approches réglementaires qui visent des résultats particuliers évaluent mal une situation complexe et produisent des conséquences imprévisibles, imprévues et négatives. L'abondance des ressources naturelles n'est ni une panacée ni intrinsèquement bénéfique ou néfaste au développement socio-économique. Les « ressources naturelles peuvent mettre à l'épreuve les arrangements institutionnels » (Mehlum, Moene et Torvik, 2006, p. 3). Repenser la composition institutionnelle et politique est un processus continu et souvent difficile.

## L'importance des cadres politiques et institutionnels

Les cadres politiques et institutionnels ne fonctionnent pas dans le vide : ils façonnent l'évolution de l'industrie extractive. La variabilité réglementaire en Afrique subsaharienne est basée sur les intérêts et les besoins des orientations nationales de gouvernance axée sur l'élite, y compris les transitions post-conflit et constitutionnelles, les pressions politiques populistes et de la communauté locale, particulièrement lorsque

la compétition électorale, les influences transnationales, les réseaux, les impositions et les discours concurrents sur le rôle et les objectifs des industries extractives dans le développement deviennent une réalité politique. La variabilité réglementaire reflète également des débats en cours sur l'efficacité de l'orientation et du contrôle des approches réglementaires comparativement à l'autorégulation volontaire du secteur privé ou à une position de compromis (Ayres et Braithwaite, 1992). Des modifications successives ou réactives sont attendues puisque l'expérience et l'apprentissage entraînent des ajustements nécessaires. Des changements majeurs signalent les nouvelles orientations de gouvernance ou d'objectifs réglementaires et ils peuvent avoir une incidence considérable sur les orientations futures de l'industrie extractive. Au cours des dernières années, des changements importants dans les orientations de gouvernance et les objectifs de la réglementation se sont produits dans de nombreux pays africains. L'interaction entre les orientations de la gouvernance, les principales institutions, les compétences, les objectifs et les approches réglementaires crée une toile complexe pour les décideurs et les intervenants qui désirent exploiter les richesses des ressources en faveur du développement socio-économique.

Les dirigeants des pays africains, comme d'autres pays dans le monde, ont constaté que les richesses tirées des ressources naturelles peuvent être facilement exploitées comme un catalyseur de développement, et que les matières extractibles peuvent également déclencher des effets économiques, environnementaux, sociaux et politiques négatifs. Dans une perspective d'économie politique, les contradictions inhérentes entre les objectifs de l'industrie extractive telles que la maximisation de la valeur (par davantage d'activités d'exploration et d'exploitation), l'atténuation des effets négatifs et l'effet catalyseur de la transformation économique structurelle fournissent le contexte et indiquent les compromis éventuels pour chaque mesure réglementaire. Ces trois objectifs sont présents dans tout pays riche en ressources naturelles.<sup>1</sup>

Notamment, parce que les ressources ne représentent qu'un seul composant d'une équation de risque plus large qui détermine sa capacité d'exploitation, la prospection géologique ne peut à elle seule déterminer la valeur des ressources et, par conséquent, l'ensemble du potentiel économique. James Otto (2006) suggère que la prospection géologique relève de la première des neuf catégories des critères de risque (ou facteurs modificateurs) utilisés par l'industrie extractive pour évaluer les opportunités potentielles : les facteurs liés à la géologie, la politique, le marketing, la réglementation, le budget, l'aspect monétaire, l'environnement et les considérations sociales, opérationnelles, les infrastructures et la rentabilité. Cela signifie que la

---

<sup>1</sup> Voir Drohan (2012) pour obtenir un point de vue canadien sur la question.

définition du potentiel économique des ressources ou des éléments d'actif n'est pas simplement une entreprise scientifique ou technique. Une telle définition est compliquée par les variables et les forces du marché souvent incertaines, les cadres d'imposition et de redevance, l'infrastructure existante, la technologie et les processus disponibles, les attentes envers les mesures correctives et la stabilité politique, entre autres choses.

## L'Afrique s'affirme

De 2001 jusqu'à la crise économique mondiale de 2008-2009, une renaissance dans le développement de l'industrie extractive africaine a stimulé la croissance économique, l'investissement et le commerce. Dans toute l'Afrique, les efforts pour atténuer les effets négatifs se sont multipliés sur tous les fronts. La responsabilité sociale des entreprises est devenue une pratique courante pour les entreprises et les organisations non gouvernementales (Dashwood, 2012). Les institutions financières internationales, les multinationales de l'industrie extractive et les organisations non gouvernementales se sont mobilisées et se sont souvent affrontées alors qu'elles essayaient d'intégrer des pratiques environnementales et sociales dans les cycles de développement des projets. Dans certains pays qui ont subi des transitions politiques, comme au Libéria, les gouvernements nouvellement élus ont réévalué les accords précédents dans l'industrie extractive et ils étaient en mesure d'obtenir des conditions plus favorables. Cependant, les capacités institutionnelles nationales pour la surveillance et l'application de la loi en matière d'environnement, le contrôle fiscal et d'autres fonctions de réglementation complexes, sont restées faibles dans de nombreux pays. Comme les prix des matières premières et les investissements dans l'industrie extractive ont grimpé durant cette période où la tendance était nettement à la hausse des prix, les résidents et les gouvernements africains ont été de plus en plus conscients des rendements exceptionnels provenant d'entreprises pour la plupart étrangères, qui offraient apparemment un potentiel restreint pour les caisses de l'État et les économies locales. Cette flambée des prix a amorcé un réexamen régional du rôle des industries extractives dans le développement.

Depuis la crise économique mondiale, beaucoup de dirigeants africains, leurs électeurs, des fonctionnaires, des universitaires, des organisations non gouvernementales, et certains représentants du secteur privé ont utilisé l'espace politique pour contester l'orthodoxie de la libéralisation économique et l'objectif de maximisation de la valeur répandue depuis les années 1980. Six facteurs expliquent principalement cette situation. Tout d'abord, le boom économique préalable à l'effondrement en 2008 a déclenché une hausse des prix des produits, dans la mesure

où l'investissement dans l'exploration et les projets proposés sont apparus sans limites. Deuxièmement et simultanément, les recettes inattendues tirées des ressources n'octroyaient aucun avantage aux gouvernements hôtes, une situation aussi bien remarquée par les élites que par les citoyens. Troisièmement, les pays occidentaux, ainsi que leurs représentants économiques, ont été affaiblis pendant la crise. Quatrièmement, l'émergence de la Chine et d'autres acteurs des industries extractives a changé le paysage de l'investissement : les accords stratégiques, qui n'étaient pas liés au seuil d'investissement du marché, et un accès immédiat aux actions bon marché et au financement de la dette par des banques soutenues par les gouvernements, et les agences de crédit à l'exportation, ont réduit la dépendance aux marchés des capitaux occidentaux. L'exposition au modèle de développement de la Chine, y compris à ses importantes industries extractives publiques, ainsi qu'une industrialisation rapide, a offert des solutions de rechange aux modèles idéologiques occidentaux. Cinquièmement, les politiques nationalistes en matière de ressources naturelles de l'Amérique latine et de l'Asie ont présenté également des alternatives politiques. Et sixièmement, une certaine expérience avec les secteurs de l'industrie extractive mondiale a procuré plus de confiance aux gouvernements africains, isolément et en association, pour faire face à l'orthodoxie dominante et aux impositions extérieures. Les avantages généralisés attendus des industries extractives, notamment le renforcement des liens industriels, ne s'étaient pas matérialisés à la fin des années 2000. En répondant aux pressions du public, ou en mobilisant celles-ci, les dirigeants démocratiquement élus pouvaient justifier le besoin d'une réforme réglementaire de l'industrie extractive pour financer la réalisation des objectifs de développement du millénaire ainsi qu'une « vision » intégrée du développement national. Les États moins démocratiques pouvaient mobiliser l'opinion publique pour obtenir une plus grande part des recettes tirées des ressources, qui souvent s'amenuisaient.

Si les objectifs d'atténuation des risques et de maximisation de la valeur ont été au centre des préoccupations de ces 20 dernières années, un retour vers les objectifs de transformation économique structurelle caractérise l'époque contemporaine des industries extractives en Afrique subsaharienne. Dans le secteur minier, l'initiative de la Vision africaine de l'exploitation minière qui a été lancée en 2009 a favorisé une approche globale de l'exploitation minière et du développement qui sont favorables aux objectifs qui visent un effet catalyseur du développement et une atténuation des risques.<sup>2</sup> Depuis 2010, plusieurs pays africains ont modifié de manière importante la loi et la réglementation sur les hydrocarbures et l'exploitation minière, généralement en s'éloignant de la maximisation de la valeur pour adopter un objectif qui vise un effet

---

<sup>2</sup> Voir [www.africanminingvision.org](http://www.africanminingvision.org) et CENUA, 2011.

catalyseur. Ces modifications peuvent comprendre toute combinaison d'une ou de plusieurs des mesures suivantes : accroître et accélérer la part des recettes revenant à l'État par les taxes, les frais et l'ajustement des redevances; l'augmentation de la participation directe du gouvernement dans la propriété sans apports de fonds propre ou la participation d'une entreprise publique; promouvoir une augmentation de la propriété privée locale par l'intermédiaire de divers mécanismes; accroître les possibilités de contrat local (liens en amont); accroître les mesures dans les domaines de la responsabilité sociale des entreprises, la santé, la sécurité et l'environnement, et — de façon controversée — établir des cibles pour le traitement en aval et/ou la valorisation.

Parallèlement, la mondialisation des industries extractives a été touchée par la hausse rapide des coûts d'exploitation, les prix des produits de base, moins d'intérêt de la part des investisseurs, et d'énormes dépréciations sur les actifs achetés à un prix élevé. La vague de nationalisme en matière de ressources, qu'elle qu'en soit la définition,<sup>3</sup> et la priorité accordée à l'objectif du développement par les ressources, arrive à un moment de crise dans des secteurs soumis constamment à ces cycles. Mais la question clé est de savoir si les orientations en matière de gouvernance, les compétences institutionnelles, et les approches réglementaires ont été considérablement transformées, à un point où la plupart des gouvernements africains peuvent gérer ces changements soudains sans faire fuir les investisseurs, et sans subir les contrecoups des ramifications économiques et politiques.

## Promouvoir les institutions et les visions

Il n'existe pas de « règle d'or » pour les politiques qui permettrait soit aux gouvernements hôtes ou aux acteurs externes de transformer les richesses tirées des minéraux et des hydrocarbures en une croissance économique qui assure un développement durable sur le plan environnemental, une transformation économique structurelle, et une réduction de la pauvreté. Le renforcement institutionnel est essentiel, mais il s'agit d'un processus complexe qui prend du temps. Dans l'Afrique subsaharienne, l'incertitude politique intérieure (et parfois les conflits), la fragilité des institutions et des infrastructures, la pénurie de compétences, et les interventions internationales peuvent limiter la capacité des gouvernements d'accueil et ont tendance à brouiller les responsabilités. Des solutions rapides tentent de remplacer les visions à long terme, sans y réussir.

---

<sup>3</sup> Voir Bello (2013).

Il s'agit donc d'une époque unique pour la gestion des ressources naturelles, qui est caractérisée en Afrique subsaharienne par le paradoxe où se côtoie à la fois un excès de gouvernance — une résurgence des orientations du développement dirigé par l'État, et du contrôle des approches réglementaires qui s'ajoute à un réseau dense de chevauchement des initiatives internationales, particulièrement sur les questions d'atténuation — et des lacunes importantes dans l'expertise pratique locale, les ressources, les infrastructures et les institutions. Au cours des dernières années, le balancier est allé trop loin en faveur des objectifs du développement par les ressources et de l'intervention accrue de l'État (en d'autres termes, des approches réglementaires fondées sur la contrainte et imposées) au moment précis où 20 années difficiles de libéralisation et d'atténuation ont commencé à porter ses fruits.

## Recommandations stratégiques

De ce point de vue, les gouvernements et les autres parties prenantes devraient tenir compte de quels aspects généraux, pour favoriser une transformation économique structurelle en prenant appui sur les industries extractives?

- Les dirigeants et les décideurs doivent s'engager au renforcement institutionnel à l'intérieur et à l'extérieur des secteurs de l'industrie extractive. Cela peut contribuer à normaliser ces secteurs grâce à une meilleure stabilité de la réglementation, et réduire les attentes en matière de primes de risque, qui ont été de nouveau à la hausse pour l'Afrique.
- Les citoyens doivent être consultés et informés sur le potentiel des industries extractives, leurs droits dans divers processus, et les avantages escomptés. Les dirigeants qui promettent davantage que les avantages que les industries extractives peuvent réellement apporter créent de fausses attentes qui peuvent conduire à une instabilité politique et sociale.
- Les erreurs du passé doivent être évitées, en particulier les industries extractives publiques qui drainent les recettes publiques plutôt que de les générer.
- Les décideurs politiques devraient réviser et modifier les cadres réglementaires et les politiques en prenant appui sur l'expérience et l'apprentissage. Une expérimentation progressive, en non pas des changements brusques de politique, peut réduire l'incertitude et diminuer les erreurs coûteuses.



- Une reconnaissance rigoureuse des rôles de la fiscalité et des redevances dans le développement peut réduire les attentes irréalistes. Est-ce que le gouvernement essaie d'encourager un large éventail d'activités économiques ou est-il engagé dans une politique étroite qui vise à accroître les bénéfices tirés des ressources? Il n'y a pas de garantie que les flux de revenus versés au gouvernement se traduiront facilement en « développement ». Comme la littérature sur la « malédiction des ressources » l'indique, l'augmentation des revenus des ressources dans les caisses de l'État peuvent susciter des processus qui fonctionnent précisément contre un développement socio-économique élargi et la stabilité politique. Les industries extractives représentent en effet un test pour l'ensemble des institutions : économique, politique, sociale et culturelle.

Ce sont là des observations générales, mais toutes les parties prenantes peuvent adopter des mesures, comme celles qui suivent, pour compenser les faiblesses réglementaires persistantes dans les différents domaines de la gouvernance de l'industrie extractive.

## Capacités techniques, juridiques et d'infrastructure

- Investir dans le développement des compétences des organismes de réglementation des communautés économiques nationales et régionales et la société civile. Les compétences liées aux normes internationales en fiscalité, en audit, en finances, en agriculture et en droit minier, en santé, en sécurité et en environnement, en responsabilité sociale des entreprises, en géologie, en ingénierie et en économie devraient représenter des priorités. Créer des organismes de réglementation professionnels qui disposent de rémunérations et de traitements appropriés. Ces initiatives contribuent à rendre les règles du jeu plus équitables pour les négociations, la surveillance et la collecte des recettes. Le Centre africain de développement minier devrait entreprendre de telles initiatives.
- Investir dans le développement des compétences pour les opérateurs et les fournisseurs de services locaux et étrangers. Les métiers techniques et professionnels, la gestion d'entreprise, la géologie, les sciences de l'environnement, et l'ingénierie sont des domaines prioritaires.

- Modifier les règlements en cas de besoin pour prioriser deux des principaux instruments d'habilitation de la maximisation de la valeur et de l'industrialisation de l'industrie extractive : l'énergie et l'infrastructure de transport. Tirer profit des industries extractives pour créer des corridors de transport et faciliter la production d'électricité et l'expansion du réseau qui ont des liens latéraux importants pour accueillir les économies et les communautés. Reconnaître que l'énergie et l'infrastructure de transport peuvent créer des marchés régionaux et nationaux pour la production de l'industrie extractive et la valorisation en aval. Cette infrastructure peut également développer des exigences de contenu réalistes qui correspondent aux besoins locaux qui vont stimuler les investissements en aval de l'industrie extractive.
- Tirer parti des communautés économiques régionales en termes de normalisation des mesures d'atténuation et de données statistiques, d'apprentissage et de compétences de développement, de coordination autour de pôles régionaux, de couloirs d'aménagement du territoire, de réseaux électriques, et pour abaisser les barrières commerciales qui permettent de développer les marchés régionaux pour les matières premières et les produits finis.

## Mécanismes de transparence et de responsabilisation

- Limiter la quantité de pouvoir discrétionnaire dans les accords de production de l'industrie extractive en adoptant une législation, des règlements et des procédures administratives claires. Rendre les conditions contractuelles publiques après avoir conclu les contrats et s'assurer que les rapports gouvernementaux correspondent aux revenus versés et perçus.
- Ne plus offrir des congés fiscaux ou discrétionnaires sur les sociétés autres que les dépenses normales d'affaires, l'allocation du coût en capital, et les exonérations reliées aux droits d'importation. L'ensemble des impôts, des taxes et des taux de redevance ne peuvent pas être punitifs ou être révisés trop souvent ou les investissements vont diminuer.
- Les entreprises de l'industrie extractive doivent maîtriser les frais d'administration et les frais généraux, y compris les salaires des cadres. Il est difficile de se

plaindre de l'escalade des coûts opérationnels lorsque les salaires de la haute direction ont grimpé au cours de la dernière décennie et que les stratégies d'évitement fiscal sont monnaie courante. Cela irrite les syndicats et les gouvernements et génère un soutien pour l'impôt punitif et l'augmentation des redevances pour les sociétés.

## Mécanismes de participation

- Promouvoir la diversité sectorielle par une réglementation sur mesure pour les grandes, les moyennes et les petites entreprises nationales et internationales, qui couvre l'ensemble de la pyramide des valeurs de l'industrie extractive.
- Renforcer les capacités de gestion locales, mais le faire organiquement sans effectuer du maraudage auprès des régulateurs les plus qualifiés venus d'ailleurs. Créer des opportunités pour les employés à tous les niveaux pour leur permettre d'acquérir des participations en capital par des échanges locaux.
- Assurer le consentement libre, préalable et éclairé, la responsabilité sociale des entreprises, et la répartition des revenus dans la communauté durant l'ensemble des activités d'exploration, de production, et de protection de l'environnement.
- Les entreprises de l'industrie extractive, en particulier les entreprises étrangères, doivent aborder les nouveaux territoires et les régions desservies par le projet avec une attitude de partenariat. De nombreuses ressources, des lignes directrices et des cadres de travail sont disponibles pour aider les entreprises à s'engager avec les communautés d'accueil pour établir un pacte social.

Les gouvernements africains qui s'affirment sont en train de changer les règles du jeu en exigeant une plus grande part des recettes issues des ressources, ainsi qu'une plus grande intégration et des liens avec l'économie locale. Ces modifications réglementaires sont adoptées alors que les avantages tirés d'une libéralisation difficile des marchés commencent à se matérialiser en termes de masse critique d'exploration, de développement, de production et de projets. Cette nouvelle réglementation va affecter de manière significative les calculs de risque de plusieurs investisseurs de

l'industrie extractive. Les structures des coûts continuent d'augmenter pour les entreprises, alors que les investissements mondiaux sont en déclin. Tant le contenu des nouvelles réglementations que l'incertitude générée par des changements de fond aux règles du jeu vont créer un environnement d'incertitude et attirer uniquement les acteurs stratégiques et les spéculateurs à haut risque. Une alternative à la « malédiction des ressources » prend peut-être place dans les capitales africaines. C'est-à-dire, une vision où les industries extractives peuvent être en effet une panacée au développement, alors que dans les faits les répercussions positives ou négatives demeurent liées au milieu institutionnel élargi.

## Bibliographie

- Ayres, Ian et John Braithwaite. *Responsive Regulation: Transcending the Deregulation Debate*. New York : Oxford University Press, 1992.
- Bello, Oladiran. *Resource Nationalism Threatens Africa's Mining Boom*. Africa Portal, <http://www.africaportal.org/articles/2013/02/14/resource-nationalism-threatens-africa%E2%80%99s-mining-boom>, 14 février 2013.
- Besada, Hany, et Philip Martin. *Codes miniers en Afrique : émergence d'une « quatrième » génération?* Ottawa : Institut Nord-Sud, 2013.
- Dashwood, Hevina S. *The Rise of Global Corporate Social Responsibility: Mining and the Spread of Global Norms*. Cambridge : Cambridge University Press, 2012.
- Drohan, Madelaine. *The 9 Habits of Highly Effective Resource Economies: Lessons for Canada*. Toronto : Conseil international du Canada, 2012.
- Mehlum, Halvor, Karl Moene, et Ragnar Torvik. "Institutions and the Resource Curse." *The Economic Journal* 116 (508). 2006, p. 1-20.
- Morris, Mike, Raphael Kaplinsky, et David Kaplan. "One Thing Leads to Another" – *Commodities, Linkages and Industrial Development: A Conceptual Overview*. MMCP Discussion Paper No. 12. Cape Town et Milton Keynes : University of Cape Town and Open University, 2011.
- O'Keefe, édit. "African Mining Changes the Tune, but Will Actions Follow?" *beyondbrics* (blog), Financial Times. <http://blogs.ft.com/beyond-brics/2013/02/12/guest-post-african-mining-changes-the-tune-but-will-actions-follow/#axzz2L3Cn1u00>, 12 février 2013.
- Otto, James M. "The Competitive Position of Countries Seeking Exploration and Development Investment.", publié dans *Wealth Creation in the Minerals Industry: Integrating Science, Business, and Education*, édité par Michael D. Doggett et John R. Parry. Littleton : Society of Economic Geologists, 2006, p. 109–126
- DAESNU (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies). *World Economic Situation and Prospects 2013*. New York : Nations Unies, 2013.
- CENUA (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique). *Minerals and Africa's Development: The International Study Group Report on Africa's Mineral Regimes*. Addis-Abeba : CENUA, 2011.
- CENUA. *Rapport économique sur l'Afrique 2012 : libérer le potentiel économique de l'Afrique en tant que pôle de croissance mondiale*. Addis-Abeba : CENUA, 2012.

## À propos de l'auteur

Chris W.J. Roberts, B.A., M.S.S., est président d'African Access Consulting (créé en 1995) et est titulaire d'un doctorat en sciences politiques de l'Université de l'Alberta. Chris a travaillé durant plus de quinze ans dans le domaine du développement des entreprises Canada-Afrique, l'évaluation des politiques et des risques, et il a été directeur fondateur, puis vice-président pour la région de l'Ouest du Canada, du Conseil canadien pour l'Afrique (2002-2009).

Il est diplômé du Centre d'études militaires et stratégiques de l'Université de Calgary, et depuis 1994 il a visité une quinzaine de pays africains différents. Ses principaux domaines d'activité et de recherche comprennent les liens entre les industries extractives et le développement du secteur privé, le rôle du Canada et de la Chine pour récupérer les richesses des ressources naturelles de l'Afrique, et l'évaluation des risques au-dessus du sol. Il a été consultant pour des entreprises privées et a collaboré avec des équipes de projet, et il a travaillé dans le cadre de contrats avec le MAECD, l'ACDI, le CABSA, ainsi que le Secrétariat du Commonwealth et la Communauté de l'Afrique de l'Est, entre autres organisations. Il travaille actuellement à une thèse de doctorat qui examine la variété des « Interventions canadiennes en Afrique, de Nkrumah à Kadhafi », et leur impact sur la formation de l'État postcolonial.

## À propos de l'Institut Nord-Sud



L'Institut Nord-Sud est une organisation à but non lucratif qui offre des conseils stratégiques, de renforcement des capacités et de recherche sur le développement international aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales, au secteur privé et à la société civile. [www.nsi-ins.ca](http://www.nsi-ins.ca)